

MAIRIE D'ORGUEIL

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Orgueil, le 10 janvier 2017 :

Madame, Monsieur,

*J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion **du Conseil Municipal**, qui aura lieu à la Salle des fêtes, salles des mariages, le :*

Vendredi 13 janvier 2017 à 20h30

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Madame Le Maire
Catherine Villain*

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV de séance du 09/12/2016.

I) Délibérations :

- 1°) Election d'un nouveau délégué suppléant du Syndicat Départemental d'Energie 82
- 2°) Election des représentants de l'Association Yaka Jouer : 2 titulaires et 2 suppléants
- 3°) Mise en place prélèvement du loyer du Café d'Orgueil
- 4°) Attribution Indemnité conseiller municipal délégué : Y.Drezen
- 5°) Création poste adjoint technique 2^{ème} classe pour 2017 à 30 h

II) Questions et informations diverses

- Mise en place nouveau régime indemnitaire RIFSEEP
- Présentation devis clôture salle des fêtes
- Extension du parc photovoltaïque
- Aménagement centre bourg / Maison Mahé-Nègre / Ferme Jolibert
- Bulletin Municipal
- Organisation vœux du Maire le 27/01/2017 à 18h30
- Autres

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 13 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, 13 janvier à 20H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Etaient présents : MM I. Aguilar, W. Authesserre, V. Gargale, C. Barthès, A. Costaperaria, Y. Drezen, D. Gaspar, ME. Guy, M. Marcoux, I. Perrier, A. Pinaud-Verdier, M. Pujol, C. Villain, E. Constans, A. Duthoo, T. Passera, Ch. Escalette
Etaient absentes excusées : JJ. Llorens, A. Robert

Pouvoirs : JJ. LLORENS à Thierry PASSERA, Annie ROBERT à Isabelle AGUILAR

Est nommée secrétaire de séance : Isabelle PERRIER Est nommée secrétaire auxiliaire : Claudine MANDROU

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du vendredi 9 décembre 2016 est approuvé et signé.

DELIBERATIONS

Election d'un nouveau délégué suppléant du syndicat départemental d'Energie 82 (SDE) délibération n°20170101

Suite à la démission de Jérôme JOURNET, un suppléant doit être élu au Syndicat Départemental d'Energie 82 (SDE 82); Monsieur Marc PUJOL étant titulaire. Le vote doit être fait à bulletin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée. Madame le maire demande donc, l'autorisation au conseil de voter à main levée.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le vote à main levée.

Monsieur PUJOL apporte des précisions sur le nombre de réunions et leurs durées : Le SDE se réunit 2 à 4 fois par an, généralement en journée. La durée d'une réunion est entre deux et trois heures. Madame le Maire précise l'importance d'être présent à ces réunions. En effet, beaucoup de travaux de renforcement sont prévus sur la commune. Monsieur Yann DREZEN se porte candidat et est élu à l'unanimité suppléant au SDE.

Election des représentants au conseil d'administration de l'association Yaka Jouer : 2 titulaires et 2 suppléants : délibération n°20170102

Monsieur Willy AUTESSERRE rappelle la mise en place d'un partenariat avec l'association Yaka Jouer en 2017. Par conséquent, il convient d'élire deux délégués titulaires et 1 délégué suppléant au conseil d'administration.

A ce jour, l'association a reçu cinq candidatures de parents de la commune qui souhaitent intégrer le conseil d'administration de Yaka jouer. En ce qui concerne les conseillers municipaux, un seul pourra siéger au bureau et sera désigné au prochain conseil d'administration. Monsieur AUTHESSERRE propose trois candidats de la commission enfance jeunesse : Monsieur AUTHESSERRE, Madame GARGALE (titulaires) et Madame PINAUD-VERDIER (suppléante). Le prochain conseil d'administration de Yaka Jouer se tiendra le 1 février 2017.

Monsieur AUTHESSERRE précise qu'il est important de participer à la vie de Yaka Jouer, à la prise de décision sur l'extrascolaire, les activités des vacances, l'adhésion à leur politique de l'enfance et de la jeunesse ; notamment le centre de loisirs pour adolescents. Madame le Maire propose un vote à main levée.

Les candidats sont élus à l'unanimité. La délibération sera envoyée à l'association Yaka Jouer.

Mise en place du prélèvement automatique sur les titres : loyer du Café d'Orgueil : délibération n° 20170103

Madame Le Maire informe que le café du village « Orgueil café » a demandé de payer le loyer par prélèvement à la trésorerie générale. Madame Le Maire propose au conseil municipal de statuer de la même façon pour tous les loyers d'Orgueil. En effet, si d'autres personnes souhaitent un prélèvement, cette délibération n°20170103 s'appliquera. Cela pourrait concerner le cabinet infirmier ou d'autres locations de biens appartenant à la commune.

Madame le Maire rappelle le côté pratique de ce mode de paiement. Monsieur AUTHESSERRE intervient en demandant si cela concerne uniquement les loyers. Madame MANDROU (secrétaire de Mairie) rajoute que l'ensemble des services peuvent être concernés. De ce fait, Monsieur AUTHESSERRE demande si tous les services qui sont, actuellement, gérés par la Régie pourraient bénéficier d'un règlement par prélèvement, il évoque le paiement de la cantine municipale et de la garderie. La réponse est oui.

La délibération n°20170103 est votée à l'unanimité.

Un élu souhaiterait connaître le montant du loyer du café. Madame MANDROU n'ayant pas le montant exact en tête, communiquera le prix exact la semaine prochaine.

Attribution d'une indemnité de fonction à un conseiller municipal délégué : Yann DREZEN : délibération n° 20170104

Comme annoncé au mois de décembre 2016, Madame le Maire a donné délégation à Monsieur DREZEN pour l'aménagement du centre Bourg et le suivi des lotissements de la commune : La Patole, le Clos des Chênes, la Nauzette, les Chalets, la Forge. La délégation prend effet à la date du 1er janvier 2017.

Précédemment, monsieur MARCOUX avait cette délégation ; un transfert a donc été nécessaire car il n'est pas possible de donner deux délégations identiques. Monsieur DREZEN a déjà commencé à réaliser un travail conséquent et a déjà transmis des comptes rendus à l'ensemble des conseillers municipaux. De plus, Madame le Maire rappelle qu'en début de mandat, elle avait accepté de diminuer son indemnité pour pouvoir déléguer. Une indemnité a déjà été attribuée à Monsieur COSTAPERARIA pour sa délégation voirie, elle propose donc de voter de même pour Monsieur DREZEN.

Madame VILLAIN présente sous forme d'un tableau comparatif (entre l'ancienne équipe municipale et la nouvelle équipe en place depuis janvier 2016), la somme attribuée au budget des indemnités aux élus.

Equipe Michel MEESEMAN		Equipe Cathy VILLAIN	
Maire Maxi = 43% indice 1015 = Brut chargé 26 530 € / an	26 530	Maire 50% du Maxi = 21,5% indice 1015 = Brut chargé : 10 300 € / an	10 300
5 Adjoints = 8,5% indice 1015 chacun = Brut chargé 20 300 € / an	20 300	5 Adjoints = 10% indice 1015 chacun = Brut chargé 23 900 € / an	23 900
		2 Conseillers Délégués = 6% indice 1015 chacun = Brut chargé 5 740 € / an	05 740
	46 830		39 940
Différence - 6 890 €			

Suite à ces compléments d'informations, Madame le Maire demande à monsieur DREZEN de sortir de la salle avant de procéder au vote.

Madame Elisabeth GUY demande si Monsieur DREZEN va toucher le même montant que Monsieur COSTAPERARIA. En effet, le montant de l'indemnité de Monsieur DREZEN sera identique à celle de monsieur COSTAPERARIA soit 229.45 brut par mois. Madame le Maire précise que monsieur DREZEN était gêné d'être rémunéré pour ses missions car d'autres conseillers municipaux font aussi

un travail conséquent et ne sont pas payés. Elle informe le conseil municipal que Monsieur DREZEN aura une responsabilité importante dans l'organisation des réunions, des contacts à avoir, qu'il aura une délégation de signature. Madame PERRIER précise que Monsieur DREZEN met ses compétences au service de la commune et qu'il est de ce fait normal qu'il soit rémunéré. Monsieur AUTHESSERRE rajoute qu'il comprendrait que certains conseillers souhaitent être aussi indemnisés. Madame le maire rajoute qu'elle voudrait pouvoir indemniser tous les conseillers qui s'investissent mais que le budget de la commune ne le lui permet pas.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une indemnité à Monsieur Yann DREZEN conseiller municipal délégué.

Création d'un poste adjoint technique 2^{ème} classe pour 2017 à 30 heures (Article 3.3.5 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
--

Madame le Maire aidée par Madame MANDROU met à jour régulièrement les contrats du personnel. Si les contrats ne sont pas réactualisés, cela peut avoir des conséquences importantes sur les salaires du personnel. Lors de cette mise à jour, Madame MANDROU s'est rendue compte que Monsieur CAPELLO n'était pas affecté sur le bon grade. En effet, il était classé « adjoint technique deuxième classe » alors qu'il devrait être sur un poste « d'adjoint technique territorial ». A chaque mise à jour, il faut créer un poste pour corriger le grade de la personne. Par conséquent, cette délibération servira à régulariser le grade de Monsieur CAPELLO et non pas créer un nouveau poste.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité : la création du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour 2017 à 30 heures par semaine.

De plus, Madame le Maire précise qu'elle a reçu, il y a 2 jours, de la part du centre de gestion un courrier qui l'informait qu'à partir du 1er janvier 2017, des modifications de grade, de point d'indice et de nomination ont été effectués pour chaque agent. Elle proposera au prochain conseil municipal, une mise à jour des nomenclatures de chacun des agents et du tableau des effectifs.

Autres informations concernant la gestion du personnel :

- Le Compte Epargne Temps (CET) : une information a été donnée aux agents.
- Concernant le groupe de travail qui a été créé lors du conseil municipal du 9 décembre 2016 composé de Madame AGUILAR, Monsieur AUTHESSERRE, Madame PINAUD-VERDIER, pour travailler sur la réforme du régime indemnitaire, Madame le Maire propose à Madame ESCALETTE de rejoindre ce groupe de travail pour libérer Monsieur AUTHESSERRE qui a en charge d'autres missions.

Il serait souhaitable que la réforme indemnitaire soit mise en place fin Mars 2017.

- Supplément familiale : Monsieur AUTHESSERRE intervient en signalant qu'il y avait jusqu'à présent une personne chargée du suivi des carrières et que de nombreuses erreurs ont été commises, tel que la mauvaise gestion du supplément familial : en effet, certains agents qui étaient en CDD et qui avaient des enfants n'ont jamais perçu le droit au supplément familial alors qu'ils pouvaient en bénéficier.
- Indemnité d'Exercice de Mission (IEM) : Madame le Maire explique que Madame TOMAS percevait, chaque année, une IEM suite à une délibération prise en juillet 2006 sur un grade d'agent technique en chef.

En décembre 2016, suite au questionnement de Madame TOMAS concernant cette IEM, Madame le Maire s'est aperçu que la délibération avait été prise pour un grade obsolète depuis novembre 2006, par conséquent cette prime lui avait été versé entre 2007 et 2016 sans appui sur une délibération valable. Madame le Maire a contacté le percepteur pour essayer de trouver une solution, en vain : il est impossible de verser l'IEM car à partir du 1er janvier 2017 a lieu la réforme du régime indemnitaire. Ne pouvant pas modifier cette délibération, Madame TOMAS n'a pu toucher sa prime annuelle.

Madame le Maire insiste l'importance de remettre à jour toute la gestion du personnel pour éviter de dire à un employé qu'il n'a pas droit à sa prime.

Madame GUY intervient en demandant si le montant de la prime était important. Madame VILLAIN répond qu'effectivement le montant était assez élevé. Madame GARGALE intervient à son tour en demandant : « comment se fait-il que personne ne s'en soit rendu compte Mairie,

centre de gestion depuis autant d'années ? » Madame le Maire précise qu'elle-même justifie toujours une prime avec la délibération et l'arrêté correspondant pour éviter ce genre d'erreur.

Monsieur AUTHESSERRE souligne qu'il s'agissait d'une prime qui aurait pu être attribuée à d'autres agents pour les mêmes responsabilités. Cela posait aussi un problème d'équité.

En conclusion, Madame le Maire rajoute que cette réforme du régime indemnitaire permettra une équité entre tous les agents.

Monsieur AUTHESSERRE souligne que la municipalité aurait été en droit de demander à Madame TOMAS le remboursement de ses deux dernières primes rétroactivement. Il précise que personne n'a fait le lien entre le changement de grade et la mise en adéquation des textes.

- Pour information 2 contrats CUI arrivent à échéance, la municipalité se renseigne pour savoir s'il est possible de les renouveler et dans quelles conditions car la Loi permet un contrat de 24 mois maximum.
- Monsieur AUTHESSERRE informe qu'un des services civiques risque de partir, ayant eu une proposition de CAE par la crèche de Villebrumier.

Questions et informations diverses

Madame le Maire transmet au conseil les DIA pour novembre et décembre et le nombre de permis de construire de maisons individuelles et les divisions foncières de 2016.

Ces informations permettent d'évaluer le nombre d'enfants pour la rentrée scolaire 2017.

Sans oublier la livraison des logements HLM « Les Chalets » pour 2018 (18 logements).

- Extension du parc photovoltaïque

Madame le Maire informe qu'actuellement, le parc photovoltaïque représente 14 hectares. Une modification du PLU a été faite pour une extension de 7.3 hectares.

Lors d'un conseil municipal en 2015, Monsieur Thierry CYPRIEN a présenté ce projet d'extension. Il a proposé une location à 1500 euros l'hectare et une revente de l'électricité à 0.08 centimes le kw et un fonds de 25000 euros à la signature du bail. Le conseil municipal a délibéré le 27/04/2015 pour donner son accord sur cette extension, les tarifs de location ainsi que la modification du PLU. Monsieur CYPRIEN avait besoin de toutes ces décisions pour déposer le dossier auprès de la CRE (Commission de Régulation Énergétique).

La modification du PLU a eu lieu.

Le 21/05/2015 Monsieur MEESMAN a signé une promesse sur laquelle il s'engageait à louer les 7.3 hectares sur 20 ans. Monsieur AUTHESSERRE précise que cette promesse unilatérale est valable deux ans.

Monsieur AQUITER de la société LANGAR SOLAR a demandé à Madame le Maire, au mois de décembre 2016, de signer une promesse qui stipulait qu'elle aussi laissait à disposition à la société LANGAR SOLAR les 7.3 hectares. Madame le Maire souhaitait, l'accord du conseil municipal.

Monsieur AUTHESSERRE intervient en précisant qu'il s'agit d'un courrier qui confirme le précédent engagement. Madame le Maire rajoute que cette promesse est obligatoire pour que le dossier soit à nouveau déposé à la CRE, et la porte à la connaissance du conseil municipal.

Madame le Maire propose que la société LANGAR SOLAR intervienne lors d'un prochain conseil municipal pour présenter leur activité et son extension à la municipalité élue en 2016.

Vu l'avis positif du Conseil Municipal, Madame le Maire conclut en disant qu'elle signera la promesse.

- Présentation du devis de clôture de la salle des fêtes.

Présentation du projet « aménagement de la salle des fêtes » via un diaporama par monsieur COSTAPERARIA.

Monsieur COSTAPERARIA précise que des nuisances importantes ont lieu à, proximité du terrain de tennis. Cette zone verte va devoir être protégée comme les autres zones vertes autour de la salle des fêtes. Un devis complémentaire d'achat de matériel est présenté pour un coût de 764.16 euros TTC.

Quatre ralentisseurs sont déjà prévus pour éviter que des voitures roulent vite et fassent des dérapages autour de la salle. Monsieur DREZEN demande quel sera le coût total de cet aménagement. Madame le Maire répond un peu plus de 2000 euros. Toute l'installation sera réalisée par les agents techniques municipaux.

Madame le Maire conclut en demandant à monsieur COSTAPEARIA de valider le devis dès lundi matin et de passer commande du matériel.

- Aménagement du centre bourg/maison « MAHÉ-NEGRE » / ferme JOLIBERT

Présentation via un diaporama par monsieur Yann DREZEN.

Une réflexion est en cours pour un projet urbain au sein du village d'orgueil. Ce projet sera réalisé avec les partenaires suivants :

- l'office départementale Tarn et Garonne Habitat (TGH) qui nous accompagne au lancement d'un concours d'architecte urbaniste. En amont, la municipalité doit acter les principes d'aménagements qui orienteront et guideront le travail des architectes urbanistes.

TGH élargi son champ d'intervention. Il se positionne aujourd'hui en tant qu'aménageur ; L'aménagement du Centre Bourg d'Orgueil deviendra pour lui une vitrine de son savoir-faire. L'intérêt commun de réussite est évident

- AMO (assistance maîtrise d'ouvrage) de TGH : Madame SICRE

- CAUE (conseil d'architecture, urbanisme et environnement)

- DDT (direction départementale des territoires)

- les Orgueillois via une boîte à idées et réunion publique. Nous souhaitons que ce projet soit construit avec l'ensemble de la population.

Pourquoi tant de partenaires ?

La multiplicité des sujets (logements, services, urbanisme, architecture, paysage, procédures, financement,...) étant tellement importante ; il convenait de faire appel aux partenaires compétents dans tous ces domaines. De plus, la commune est propriétaire de beaucoup de foncier, ce qui lui permet de tout envisager ou presque. Nous avons donc besoin d'être guidés dans la réflexion.

Historique :

10/10/16 : première rencontre avec AMO TGH et visite terrain

12/12/16 : premières réflexions :

- amoindrir l'image de village rue.

- aménager le terrain Jolibert : avec une certaine densité pour accueillir des petits logements (dont certains ciblés personnes âgées), services, commerces, stationnements nécessaires et suffisants, voies en sens unique entrée grand route / sortie route de planques / entrée rue clos des chênes, liaisons douces vers les services et équipements publics ...

- Une attention particulière devra être portée pour que les propriétaires actuels se situant tout autour du terrain Jolibert gardent leur intimité.

- Créer des vues et des traversées perpendiculairement à la Grand Rue, relier ainsi les deux côtés et faire une priorité aux piétons.

- Délocaliser la mairie côté Terrain dit « Jolibert » (soit réhabilitation de la ferme soit nouveau bâtiment central).

Les questions auxquelles la municipalité doit encore répondre :

- Vocation de l'ancienne école : le groupe association transmettra ses besoins

- l'aménagement autour de la salle des fêtes : (liaison avec le lotissement la Forge)

- La délocalisation ou non du bâtiment technique de la Mairie

- le devenir de l'ancien presbytère : si une maison des associations est créée, que devient l'ancien presbytère ?

- le nombre de traversées de la Grand-Rue et leur principe

- Faut-il prioriser les commerces Grand-Rue ?

- le devenir de la ferme Jolibert

- ...

Les prochains rendez-vous ? :

Une réunion technique partenariale aura lieu en journée début février

Mi-février : réunion du groupe de travail « Centre Bourg / Économie »

Mars : nouvelle réunion technique partenariale

Avril / Mai : concertation

Mai / Juin : lancement du concours

A l'automne 2017 : choix de l'architecte urbaniste

Les « coups partis » :

Réhabilitation de la maison dite « MAHÉ-NEGRE »

Cet immeuble situé entre Orgueil Café et le Carretou a été acquis par l'ancienne municipalité en 2014, sans objectif précis à ce moment. Vacante depuis de longs mois maintenant, cette bâtisse se dégrade. Tarn et Garonne Habitat, nous accompagne dans la mise en œuvre de sa réhabilitation.

Pour répondre au besoin des Orgueillois, est prévu :

- à l'étage : création de 2 ou 3 petits logements à loyers modérés
- au RDC : des locaux « évolutifs et modulables » permettant d'accueillir services et/ou commerces.
- le jardin, requalifié, deviendra public

Le Carretou

Monsieur PUJOL intervient sur la présentation du projet Carretou. L'aménagement de la ferme Jolibert se fera au minima. La municipalité doit faire appel à un architecte car le bâtiment change de destination. Madame le Maire intervient en précisant qu'un permis de démolir a été déposé pour détruire les deux petits cabanons. De plus, le puit devra être sécurisé. Dès que le permis sera accordé, les travaux commenceront et la haie, route de Planque sera enlevée pour donner une meilleure visibilité sur le commerce.

L'accès au commerce se fera route de Planques par les véhicules et côté départementale pour les piétons. Les travaux seront pris en charge par la commune et le Carretou. Cet aménagement permettra à la commune de récupérer la ferme si l'aménagement du cœur du village l'exige. Alors, une solution sera proposée au Carretou dans ce nouvel aménagement. L'architecte pourra clôturer le dossier mi-février, l'objectif étant une ouverture du magasin mi-mai.

Aménagement espace public : Le 10/01/2017, Monsieur Yann DREZEN, Mme Catherine Villain et M. André COSTAPERARIA ont rencontré l'architecte monsieur SALOMON, madame CHILIE et Tarn et Garonne Conseil (ex SEMATEG). L'objet de cette rencontre était la restitution des études concernant la création d'un parking dédié au personnel de l'école et l'aménagement de la rue devant l'école.

M. MARCOUX observe que le cheminement piétonnier au nord près de l'aire de jeux, n'a pas de « bornes » anti stationnement comme proposé côté propriétés de la famille Lauzeral.

Madame ESCALETTE précise que leur absence permettrait effectivement aux personnes de continuer à se garer aux heures de sortie de l'école. Des ajustements seront donc demandés.

Madame DUTHOO demande si un cheminement pour les vélos a été pensé. Monsieur DREZEN répond qu'à ce jour, cela n'a pas été évoqué et qu'il faudra le prendre en compte dans le plan d'ensemble. Tout peut être encore envisagé.

L'enveloppe initiale de ce projet estimée à environ 70 000 HT. Une demande de subvention sera demandée à hauteur de 80 % auprès de l'État, le Conseil Département et la Région.

Concernant le parking de l'école estimé à 35 000 € (au lieu de 98 000 € initialement projeté), des subventions à hauteur de 60% ont d'ores et déjà été accordées. Les travaux pourraient débiter aux prochaines vacances de printemps, précise Mme le Maire.

Ces projets seront présentés aux agents, enseignants et parents d'élèves pour ajustements éventuels.

En attendant la mise en œuvre du projet de centre bourg, une réflexion est en cours pour créer un cheminement piétonnier provisoire route de Planques (coté terrain dit « Jolibert »). L'estimation est en cours.

Monsieur DREZEN conclut en informant qu'un compte rendu de chaque réunion du Groupe de travail « centre bourg/économie » et de chaque réunion technique partenariale sera rédigé et transmis à l'ensemble du conseil municipal au fur et à mesure de l'avancement du projet.

- Organisation des vœux

Madame le Maire annonce que le Vendredi 27 janvier à 18h30, le conseil municipal présentera ses vœux à tous les habitants d'Orgueil à la salle des fêtes. Cette information sera diffusée sur le bulletin municipal et dans les médias. Elle souhaite que l'avancement de tous les projets (centre Bourg, site internet...)

soient présentés par voie d'affichage. Cela devrait être un moment convivial qui permettra aux habitants d'échanger avec l'ensemble des conseillers municipaux.

Isabelle AGUILAR et Annie ROBERT seront les organisatrices de cet évènement. Tous les élus pourront venir aider à la mise en place de cette manifestation à la salle des fêtes.

La semaine prochaine plusieurs évènements importants ont lieu à la salle des fêtes.

Mardi 17 janvier 2017 à 20H30 : spectacle de « Alors Raconte » avec Sophie TCHENCO. Madame Elisabeth GUY intervient pour présenter la conteuse.

Monsieur AUTHESSERRE fait remarquer le manque de communication sur cette manifestation. Madame GUY répond qu'elle a diffusé, seule, de nombreuses affiches un peu partout, notamment à l'école.

Madame AGUILAR ajoute qu'il ne faut pas hésiter à solliciter les élus pour demander de l'aide. Madame le Maire appuie et sollicite les élus pour venir aider à la mise en place de la Salle des Fêtes mardi prochain. Madame le Maire précise que les élus forment une équipe. Madame GUY a déjà demandé l'aide mardi matin à 10h00 aux deux agents municipaux.

Jeudi 12 janvier 2017 de 19h00: ateliers PLUI pour préparer le PADD

Madame la maire sollicite le conseil municipal pour aider à installer les tables et les chaises à partir de 18h00. Monsieur MARCOU précise qu'il s'agit d'un moment important. Ce sont les 12 communes qui travaillent sur le PADD qui seront présente à cette réunion. L'invitation sera transmise dès que madame le Maire la recevra.

- Bulletin municipal

Madame AGUILAR informe que le bulletin comportera 8 pages. Il est donc nécessaire de passer par une entreprise pour le photocopier afin qu'il soit prêt pour la distribution lundi midi au plus tard.

Madame DUTHOO prépare actuellement la maquette. Madame AGUILAR demande au conseil municipal de leur faire confiance car il ne sera pas possible de faire des relectures et corrections par manque de temps.

Madame le Maire conclut en disant que nous pouvons leur faire entièrement confiance. La distribution devra être impérativement réalisée le week-end prochain. Les élus distribueront dans leur quartier respectif entre vendredi et dimanche soir. La livraison des paquets de flyers sera faite jeudi soir dans les boîtes aux lettres.

- Plantations

Madame DUTHOO présente le devis pour les plantations d'arbres sur la commune (trois cerisiers fleurs). Deux arbres (murier platanes et un magnolia) seront plantés à l'école. Une discussion s'engage sur la taille des Magnolias. Madame DUTHOO précise que les arbres, excepté le magnolia, sont en racine nues.

L'association de parents d'élèves a été contactée pour donner son avis. La discussion se poursuit pour savoir qui va réaliser la plantation (paysagiste, agents). Monsieur AUTHESSERRE demande si les enfants de l'école, dans le cadre de la garderie périscolaire, peuvent participer à la plantation accompagnés des agents qui feraient les trous et d'Aurélié qui vérifierait la plantation.

Madame le Maire conclut et demande à André COSTAPERARIA, Willy AUTHESSERRE et Aurélié DUTHOO de se réunir pour organiser la plantation.

Madame le Maire demande si tous les élus ont reçu le compte rendu concernant la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne (CCGSTG) envoyé par courriel par Willy AUTHESSERRE. Monsieur AUTHESSERRE intervient pour informer du passage en fiscalité unique qui va nécessiter la création d'une commission d'évaluation des charges transférées. Cette commission sera composée d'élus municipaux représentant toutes les communes du territoire. Pour Orgueil, un élu titulaire et un suppléant doivent être nommés. Madame le Maire rajoute qu'il faut des élus qui soient compétents en finances. Elle propose à Eric CONSTANS et Isabelle PERRIER. Les réunions se dérouleront en journée. Isabelle PERRIER répond qu'en tant que suppléante cela peut être possible. Monsieur PASSERA, ayant plus de disponibilités en journée se propose. Monsieur CONSTANTS doit se renseigner sur la compatibilité avec sa profession.

Prochainement les commissions de la nouvelle CCGSTG vont être composées (15 au total). Monsieur AUTHESSERRE demande aux élus qui le souhaitent de se positionner. Le nombre de membres va être fixé prochainement. Les commissions seront ouvertes aux délégués communautaires et aux conseillers

municipaux. La CCTGV était la seule à l'ouvrir aux conseillers municipaux. Les commissions seront composées pour un tiers de conseillers municipaux et deux tiers de délégués communautaires. Concernant la commune d'Orgueil se sont portés volontaires :

Pour la commission culture et patrimoine : Elisabeth GUY

Pour la commission développement durable : Emmanuel MARCOU

Pour la commission enfance jeunesse : Willy AUTHESSERRE

Pour la commission urbanisme : Dominique GASPARD

Madame le Maire conclut en précisant à tous les élus qui souhaitent participer à ces commissions de se positionner par courriel avant dimanche soir.

Le forum des métiers se déroulera le 1^{er} avril à Grisolles. Si les élus connaissent des professionnels disponibles pour tenir un stand, merci de transmettre les noms à Monsieur AUTHESSERRE.

Une deuxième bénévole s'est portée volontaire pour animer un atelier avec l'association « lire et faire Lire » à l'école.

Pour conclure, monsieur AUTHESSERRE fait un point sur l'association Yaka Jouer qui anime des activités sur l'école depuis le 1^{er} janvier 2017. Un point a été fait avec les animateurs, le démarrage est très positif, la collaboration avec les agents municipaux se passe très bien.

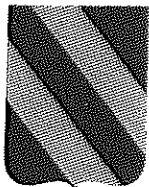
- Demande d'une habitante d'Orgueil

Madame DESPAIGNE souhaite que le conseil municipal se positionne sur la mise en place des compteurs LINKY. Sa requête sera inscrite au prochain conseil municipal.

- Le tribunal administratif en date du 14/12/2016 s'est prononcé concernant la requête de Jean François Réalisation contre la commune d'orgueil. L'avis du tribunal a été défavorable pour Jean François Réalisation (rapport du jugement en date du 10/01/2017).

La séance est levée à 23h30.

Mairie d'Orgueil



E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand' rue
82370 ORGUEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 janvier à 20 heures 30.

20170101

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Présents (17) : MM I. Aguilar, W. Authesserre, V. Gargale, C. Barthès, A. Costaperaria, Y. Drezen, D. Gaspar, ME. Guy, M. Marcoux, I. Perrier, A. Pinaud-Verdier, M. Pujol, C. Villain, E. Constans, A. Duthoo, T. Passera, Ch. Escalette

Absents excuses (2) : JJ. Llorens, A. Robert

Pouvoirs (2) : JJ. LLORENS à Thierry PASSERA, Annie ROBERT à Isabelle AGUILAR

Est nommée secrétaire de séance : Isabelle PERRIER

Est nommée secrétaire auxiliaire : Claudine MANDROU

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30/06/1938 portant création du Syndicat Départemental d'Énergie ;

Vu l'article 3-1-1 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ; Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin uninominal secret article L2121-22 du CGCT l'article ajoute « le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations » faisant application de ce dernier point, la désignation des délégués se fera par un appel à candidature et un vote à main levée. Les candidats seront élus à la majorité absolue des suffrages ;

Considérant le courrier de démission de Mr Jérôme Jounet reçu le 27/09/2016 en Mairie, il convient de procéder à une nouvelle élection pour désigner un délégué suppléant au S.D.E.

Sont candidats :

- YANN DREZEN membre suppléant

Premier tour de scrutin Ont obtenu :

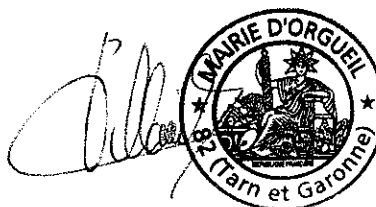
- YANN DREZEN : 19 voix (17+2 procurations)

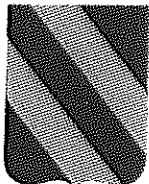
Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité soit 19 voix pour de nommer YANN DREZEN délégué(e) suppléant du S.D.E. Et transmet cette délibération au président du S.D.E.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois an que susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire
Catherine VILLAIN





E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand' rue
82370 ORGUEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 janvier à 20 heures 30.

20170102

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Présents (17) : MM I. Aguilar, W. Authesserre, V. Gargale, C. Barthès, A. Costaperaria, Y. Drezen, D. Gaspar, ME. Guy, M. Marcoux, I. Perrier, A. Pinaud-Verdier, M. Pujol, C. Villain, E. Constans, A. Duthoo, T. Passera, Ch. Escalette

Absents excuses (2) : JJ. Llorens, A. Robert

Pouvoirs (2) : JJ. LLORENS à Thierry PASSERA, Annie ROBERT à Isabelle AGUILAR

Est nommée secrétaire de séance : Isabelle PERRIER

Est nommée secrétaire auxiliaire : Claudine MANDROU

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CENTRE DE LOISIRS YAKA JOUER

Suite à la mise en place d'un partenariat avec l'association YAKA JOUER en 2017, il convient d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Les délégués de YAKA JOUER ont été élus au premier tour de scrutin, à bulletin secret et à l'unanimité soit 19 voix pour de la façon suivante :

Election du 1^{er} délégué titulaire :

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
AUTHESSERRE Willy	19	Dix neuf

Election du 2^{ème} délégué titulaire :

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GARGALE Virginie	19	Dix neuf

Election du 1^{er} délégué suppléant :

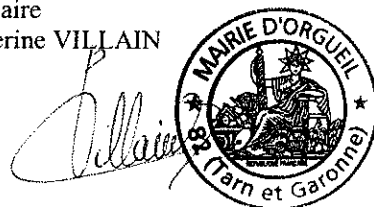
Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PINAUD-VERDIER Alexandra	19	Dix neuf

Le conseil municipal constate l'élection des deux délégués titulaires et deux délégués suppléants comme désignés ci-dessous :

NOM PRENOM	QUALITE	DATE DE NAISSANCE
AUTHESSERRE Willy	Délégué titulaire	22/07/1970
GARGALE Virginie	Délégué titulaire	17/04/1981
PINAUD-VERDIER Alexandra	Délégué suppléant	09/02/1983

Ainsi fait et délibéré les jours, mois an que susdits.

Le Maire
Catherine VILLAIN



AR PREFECTURE

082-218201366-20170113 20170103-DE
de TARN-ET-GARONNE

Mairie d'Orgueil



E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50
281 Grand' rue
82370 ORGUEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 janvier à 20 heures 30.

20170103

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Etaient présents : MM I. Aguilar, W. Authesserre, V. Gargale, C. Barthès, A. Costaperaria, Y. Drezen, D. Gaspar, ME. Guy, M. Marcoux, I. Perrier, A. Pinaud-Verdier, M. Pujol, C. Villain, E. Constans, A. Duthoo, T. Passera, Ch. Escalette

Etaient absentes excusées : JJ. Llorens, A. Robert

Pouvoirs : JJ. LLORENS à Thierry PASSERA, Annie ROBERT à Isabelle AGUILAR

Est nommée secrétaire de séance : Isabelle PERRIER

Est nommée secrétaire auxiliaire : Claudine MANDROU

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

OBJET : MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SUR LES TITRES

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux.

Actuellement, selon les services, les redevances des usagers sont réglées en espèces ou par chèques bancaires.

La mise en place du prélèvement automatique permettrait de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes.

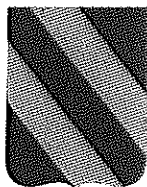
Il sera établi un mandat de prélèvement avec le créancier et un RIB sera fourni par ce dernier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois an que susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire
Catherine VILLAIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 janvier à 20 heures 30.

E-mail : mairie@orgueil.fr
Téléphone : 05 63 30 51 50

20170104

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Le Maire Catherine Villain.

Présents : MM I. Aguilar, W. Authesserre, V. Gargale, C. Barthès, A. Costaperaria, Y. Drezen, D. Gaspar, ME. Guy, M. Marcoux, I. Perrier, A. Pinaud-Verdier, M. Pujol, C. Villain, E. Constans, A. Duthoo, T. Passera, Ch. Escalette

Absents excusés : JJ. Llorens, A. Robert

Pouvoirs : JJ. LLORENS à Thierry PASSERA, Annie ROBERT à Isabelle AGUILAR

Est nommée secrétaire de séance : Isabelle PERRIER

Est nommée secrétaire auxiliaire : Claudine MANDROU

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du vendredi 9 décembre 2016 est approuvé et signé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal sous la référence DL20160212_08 en date 12/02/2016 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Considérant M. DREZEN.Y, conseiller municipal, délégué à « l'Aménagement du centre bourg- Economie- Commerces-Lotissements », par arrêté municipal au 01/01/2017 sous la référence 20170102.

**I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) : indemnité maximale du maire
+ total des indemnités maximales des adjoints) = 4770.83 € mensuel (1634.63+627.24*5).**

II - INDEMNITES MENSUELLES BRUTES ALLOUEES

A. Conseillers municipaux

Nom des bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité	Délégations	Taux et montant définitifs
M. DREZEN.Y	6% de l'indice brut 1015 soit 228.09 €	Aménagement centre bourg- Lotissements	6% - 228.09 €
TOTAL			228.09 €

B. MONTANT TOTAL ALLOUE (Maire+Adjoints+2 conseillers municipaux) :

3174.19 € (enveloppe brute mensuelle) soit 38 090.28 € (enveloppe brute annuelle).

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution et le montant de l'indemnité allouée à Mr Drezen soit 228.09 € mensuel.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois an que susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Le Maire
Catherine VILLAIN